

ASSEMBLÉE PUBLIQUE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-28 PROJET DE RÈGLEMENT 607-4 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 608-2 PROJET DE RÈGLEMENT 609-4

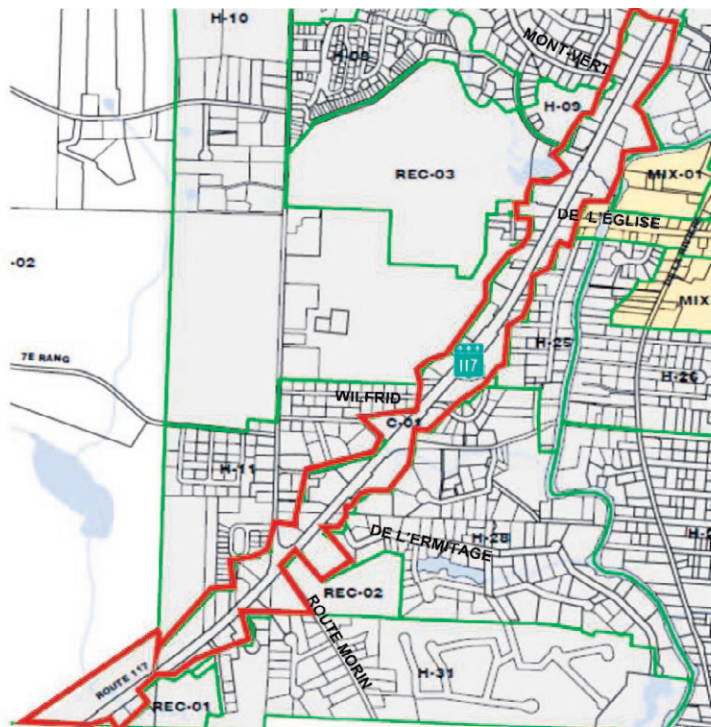
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR :

- LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT **601-28** AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions;
- LE PROJET DE RÈGLEMENT **607-4** AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117;
- LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT **608-2** AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608 afin d'assujettir certains usages dans la zone H-32 à la procédure;
- LE PROJET DE RÈGLEMENT **609-4** AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE 609, afin d'y assujettir la zone EF-08;

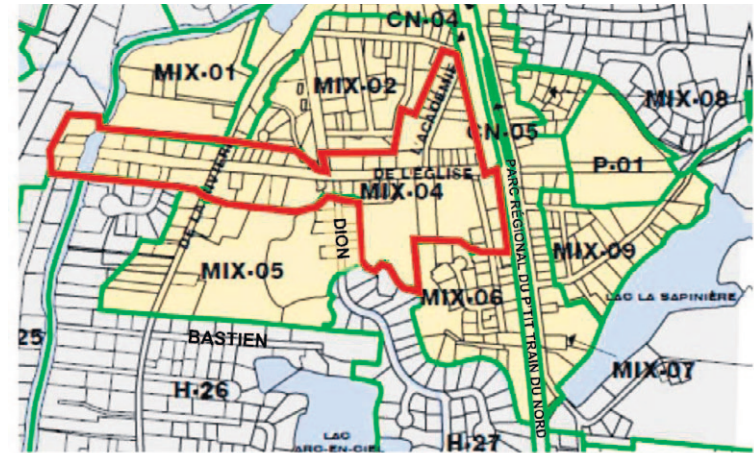
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2018, le conseil municipal a adopté les premiers projets de règlement **601-28** et **608-2** ainsi que les projets de règlement **607-4** et **609-4**;
2. Une assemblée publique sera tenue **le mercredi 5 septembre 2018**, à compter de **19h00**, à la salle communautaire située au 2490, rue de l'Église à Val-David;
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou la personne qu'elle aura désignée expliquera les premiers projets et les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
4. Le premier projet de règlement **601-28** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Zone C-01 (secteur route 117 sud)

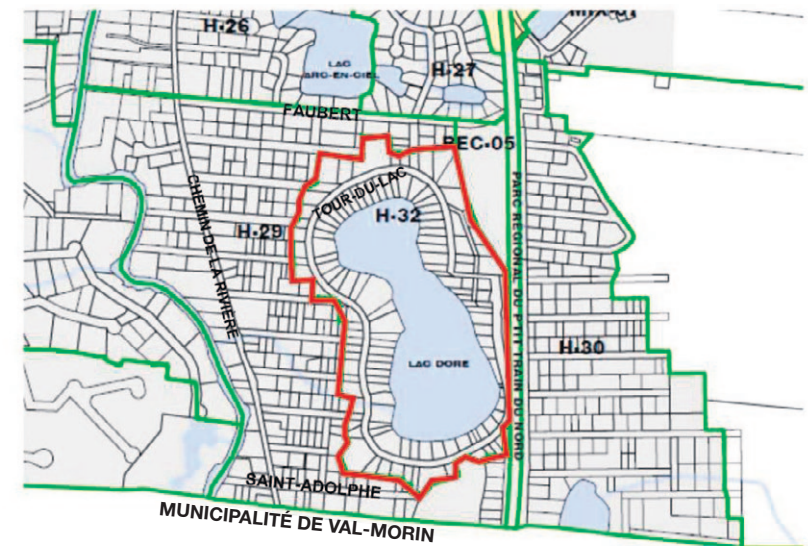


Zone MIX-04 (secteur Coeur villageois / rue de l'Église)



5. Le premier projet de règlement **608-2** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Zone H-32 (secteur Lac Doré / rue du Tour-du-Lac)



6. Les projets de règlement **607-4** et **609-4** ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Les projets de règlement peuvent être consultés à la mairie située au 2579, rue de l'Église, Val-David, du lundi au vendredi entre 8H30 et 12H00 et 13H00 et 16H30 ainsi que dans le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À VAL-DAVID, CE 29 AOÛT 2018

(SIGNÉ) Lucie Gendron
Lucie Gendron, greffière par intérim